



MEMORANDUM
2014

attac

WALLONIE - BRUXELLES

FISCALITÉ

CONSTATS ET PROBLÈMES

AU NIVEAU NATIONAL

1. Il n'y a pas d'impôt sur la fortune en Belgique. La concentration de la richesse est de plus en plus importante ;
 2. Le secret bancaire est très bien gardé en Belgique. Cela permet entre autre une fraude fiscale estimée à plus de vingt milliards d'euros par an... La commission parlementaire de 2009 a fait 108 recommandations, dont seulement 60% ont été mises en œuvre... ;
 3. Les profits importants dégagés au cours d'achats/ventes d'actions et de devises ne sont presque pas taxés ;
 4. L'État a régulièrement diminué les impôts des sociétés et leur a accordé des cadeaux fiscaux au détriment des services publics, et des réductions de cotisations sociales au détriment de la sécurité sociale, sans effets sur la création d'emplois. Des corrections marginales ont été apportées aux cadeaux fiscaux aux entreprises sur les investissements des bénéficiaires dans leur capital mais elles sont insuffisantes ;
 5. L'impôt sur les revenus des personnes physiques n'est que partiellement progressif et plafonne rapidement, suite notamment à la suppression des 2 tranches les plus élevées. Les personnes physiques qui ont de très gros revenus ne paient pas leur juste part d'impôt ;
 6. Les revenus immobiliers ne sont pas imposés comme tel. L'impôt cadastral est calculé sur une base complètement obsolète ou dépassée ;
 7. Une part importante des impôts enrôlés et dus ne sont pas perçus. 32 milliards dont 3,5 milliards seraient récupérables.
-

AU NIVEAU EUROPÉEN & INTERNATIONAL

8. L'existence des paradis fiscaux n'est pratiquement pas combattue. Faire des affaires avec les paradis fiscaux n'est pas découragé non plus;

9. La Taxe sur les Transactions Financières que nous proposons depuis 15 ans est souvent débattue, mais aucune des propositions européennes n'aboutit à sa mise en œuvre. En outre le risque est réel qu'elle soit vidée de sa substance (pas de volet Spain pour arrêter la spéculation, exemption des transactions de change) ;

10. Il n'y a toujours pas d'harmonisation de la fiscalité des entreprises à l'échelle européenne, ce qui permet une concurrence entre États pour attirer les investissements.

FISCALITÉ

NOS REVENDICATIONS

AU NIVEAU NATIONAL

- Instaurer la globalisation de tous les revenus touchés par chaque personne (revenus du travail et du patrimoine mobilier et immobilier) pour établir la base imposable sur la déclaration d'impôts;
 - Taxer l'accumulation de richesse à raison de 1, 2 et 3% d'imposition des fortunes (soit les 3 % les plus riches qui détiennent à eux seuls 31 % de la richesse belge); Au vu de l'accumulation toujours plus importante de richesses par 3 % de la population, des correctifs importants s'imposent : un impôt exceptionnel important sur la fortune et un impôt récurrent sur la fortune ;
 - Lutter plus radicalement contre la fraude fiscale, ce qui nécessite:
 - de lever totalement le secret bancaire,
 - de systématiser la communication européenne sur la transmission de données;
 - Taxer plus justement les entreprises : suppression des règles d'imposition permettant aux entreprises qui font des bénéfices d'éviter l'impôt;
 - Donner à l'administration les moyens d'organiser le recouvrement possible des dizaines de milliards d'impôts enrôlés et dus mais non perçus.
-

AU NIVEAU EUROPÉEN & INTERNATIONAL

- Instaurer effectivement une taxe sur les transactions financières (TTF) y compris les transactions sur les devises, avec un taux suffisant pour dissuader les transactions spéculatives, en commençant avec les 11 États qui semblent d'accord de l'instaurer;
 - Lutter réellement contre les paradis fiscaux : les supprimer dans l'UE et mettre comme condition aux entreprises pour faire des affaires au sein de l'UE de ne pas utiliser les paradis fiscaux; introduire une clause similaire dans les marchés publics;
 - Harmoniser l'impôt des sociétés : instauration d'un taux minimum sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Ce taux pourrait être de 25%, taux moyen effectif actuel dans l'UE 27.
-

BANQUES

CONSTATS ET PROBLÈMES

AU NIVEAU NATIONAL

1. En Belgique, la séparation légale des banques de dépôts et des banques d'affaires était opérationnelle et elle a fonctionné correctement pendant une cinquantaine d'années ; les milieux d'affaires ont fait sauter ce verrou pour des raisons de lucre et de compétitivité.

2. Les banques publiques ont disparu et les banques privées occupent tout l'espace bancaire. Belfius n'est pas une Banque publique mais une banque à capitaux publics;

3. En 2007-2008: face à la plus importante crise bancaire du siècle, une intervention massive de l'État a été nécessaire pour sauver le système bancaire privé. Les financiers ont abusé de leur situation;

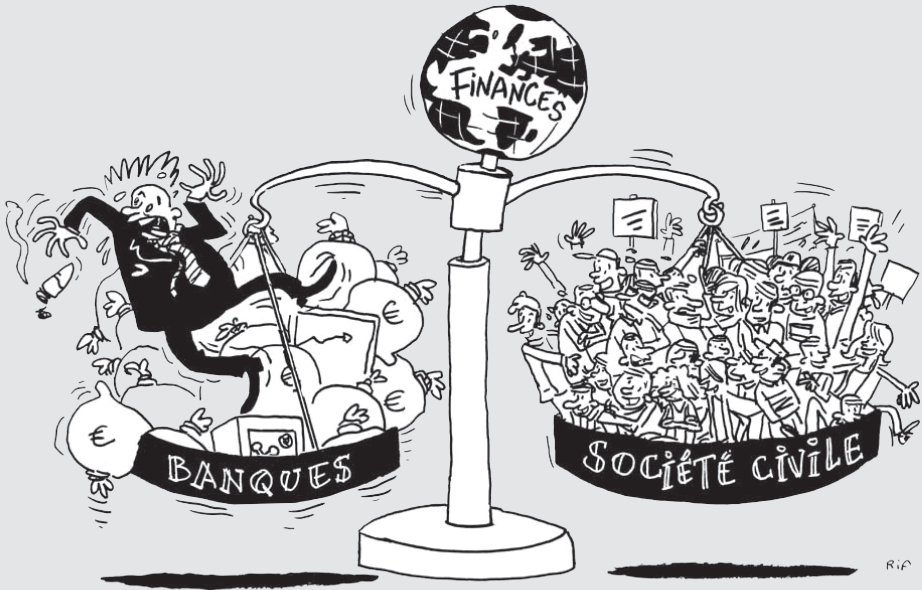
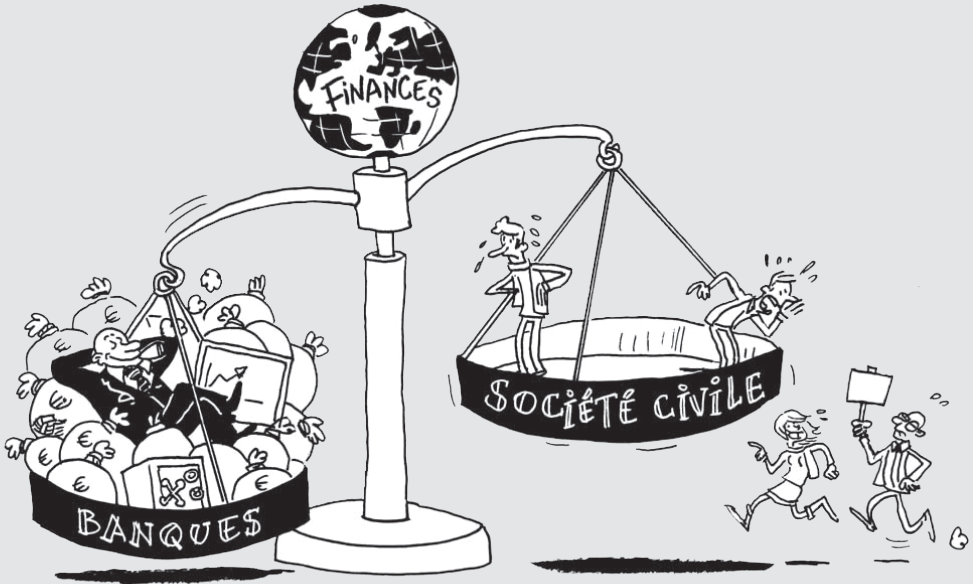
4. De plus, pour sauver Dexia, l'État accorde une garantie immense (soit 11% du PIB), avec un risque certain d'augmentation de la dette publique belge si la garantie devait être activée. En outre, cette garantie a été accordée en mettant la démocratie entre parenthèse

AU NIVEAU EUROPÉEN & INTERNATIONAL

5. L'intervention des États pour sauver les systèmes bancaires privés est générale. (18.000 milliards de \$ au niveau mondial)

6. Le Traité Européen interdit à la BCE de prêter directement aux États, ce qui oblige les États à s'adresser uniquement aux banques privées pour obtenir des emprunts.

7. Les agences de notation sont des firmes privées qui n'ont pas à noter les États. Il est malsain de noter et évaluer un organe politique avec les outils conçus pour évaluer des entreprises privées.



BANQUES

NOS REVENDEICATIONS

AU NIVEAU NATIONAL

- Des mesures de régulation bancaire claires doivent être ré-introduites. La proposition de loi actuelle ne l'est pas : elle ne remet pas en place une séparation entre banques de dépôt et d'investissement qui assure une protection durable et suffisante des petits épargnants et des citoyens;
- Le gouvernement doit, par la loi et en utilisant la BNB et la CBFA, combattre la spéculation : En empêchant la vente à découvert / En interdisant les opérations de bourse à haut débit, e.a. par la mise en œuvre du volet Spahn de la Loi Tobin Spahn / En contrôlant les opérations de change et en limitant drastiquement et régulant les produits dérivés et leur accès au marché;
- Renégocier les garanties bancaires accordées Dexia ;
- Créer un secteur bancaire public, qui sorte de la logique du seul profit, qui soit chargé de missions bien précises : soutien à l'économie durable et à la reconversion, prêt aux entreprises, missions sociales,... et qui dispose des moyens nécessaires : taux d'intérêt administrés,...

AU NIVEAU EUROPÉEN & INTERNATIONAL

- La BCE doit pouvoir soutenir les États, sans leur prêter directement, et/ou en combattant la spéculation contre les États de la zone euro et les marges d'intérêt anormalement élevées. Nous réclamons en conséquence un débat sur la révision de l'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)
 - Combattre la spéculation. En empêchant la vente à découvert / En interdisant les opérations de bourse à haut débit / En contrôlant les opérations de change et en limitant drastiquement et régulant les produits dérivés, et leur accès au marché.
-

DÉMOCRATIE %

CONSTATS ET PROBLÈMES

LE PROBLÈME DE LA DÉLÉGATION DU POUVOIR À DIFFÉRENTS NIVEAUX TERRITORIAUX (DU LOCAL À L'INTERNATIONAL) ET DE LA HIÉRARCHISATION DES DOMAINES DE COMPÉTENCES.

L'économique et le financier finissent par primer sur le social, le culturel, l'éducatif, la protection de l'environnement et des droits des travailleurs, les droits humains fondamentaux, la santé, etc... Par exemple, des traités européens prônant le libre-échange, la libre concurrence financière et commerciale, décidés par les gouvernements influencés par des multinationales, sans contrôle démocratique, sont transposés en droits nationaux où ils entrent en contradiction avec des réglementations nationales, votées au parlement, qui visent à protéger les citoyens d'un point de vue social, environnemental ou autre (voir le TSCG, le Six pack, la discussion d'un accord transatlantique). La règle d'or instaurée par les institutions européennes impose, parfois via les constitutions nationales, l'équilibre budgétaire et le remboursement des dettes publiques, à des conditions inhumaines. Elle amène des plans d'austérité qui, par la réduction des dépenses publiques au niveau fédéral puis en cascade jusqu'au niveau communal, ont un impact social insupportable. Les transferts des compétences du niveau fédéral au niveau régional en Belgique ne sont pas sans incidences sur les services publics en général et la sécurité sociale. Ils remettent en cause le pacte social sans mener le débat démocratique nécessaire. En synthèse: On constate que la diplomatie remplace progressivement la démocratie. Quel pouvoir de décision réel reste-t-il aux élus et aux électeurs face à ces mécanismes ? La mise en œuvre d'un Traité européen, qui n'a pas été approuvé par les citoyens, et notamment le mauvais usage du principe de subsidiarité, remet en cause la hiérarchie des normes de droit (de la constitution aux arrêtés et conventions) qui structurerait nos fragiles démocraties après 1948.

DÉMOCRATIE

CONSTATS ET PROBLÈMES

LE PROBLÈME DE REPRÉSENTATIVITÉ ET DE MODE DE REPRÉSENTATION :

- Trop de citoyens et de politiques oublient le sens du suffrage universel;
 - Professionnalisation à l'extrême de la politique (tendance technocratique);
 - Cumul des mandats simultanés et consécutifs;
 - Jeu des coalitions qui peuvent détourner la volonté des électeurs;
 - Remise en cause de la séparation des pouvoirs par la participation d'une part et par des liens opaques entre le public et le privé, entre le monde des affaires et le politique, entre le politique et les organes de contrôle. (judiciaires, administratifs, etc...)
 - Influence inacceptable des lobbys, notamment au Parlement européen;
 - Manque de considération et prise en compte des intérêts des minorités concernées par les décisions prises par des élus, surtout lorsqu'elles ne sont pas solvables ou qu'elles n'ont pas de droits civiques propres (étrangers, mineurs, public précarisé...);
 - Dans le domaine économique, les travailleurs et les consommateurs peuvent de moins en moins influencer sur les décisions lorsque leurs intérêts ne sont pas les mêmes que ceux des actionnaires;
 - Manque de transparence, et opacité des processus de décision ;
 - Les médias sont de plus en plus soumis à la dictature de l'audimat et du court terme et ne jouent pas leur rôle d'information, d'analyse et d'éducation.
-

DÉMOCRATIE

NOS REVENDICATIONS

NOUS DEMANDONS :

- Que les citoyens puissent comparer les réalisations des élus avec le programme électoral et qu'ait lieu un vote indicatif en cours de mandat ;
- Que soient interdits les cumuls de mandats et la réélection pour plus de deux mandats dans le même poste, mais que par ailleurs des mécanismes de protection soient prévus pour permettre au travailleur de réintégrer son poste après une période de détachement pour mandat politique ;
- Qu'il soit interdit d'exercer un mandat politique après avoir exercé des fonctions de responsable X dans une institution financière privée ou une multinationale, pendant au moins 4 ans;
- Que des espaces et des moments soient prévus pour créer des débats publics et des consultations organisées pour permettre l'évaluation et le contrôle par les citoyens et ceci en vue de renforcer le rôle des Parlements;
- Que le Parlement européen dispose d'un réel pouvoir d'initiative législative et de contrôle en dernier ressort sur les budgets, qui sont les prérogatives d'un Parlement ;
- Que États et banques publiques cessent de prendre en compte l'avis des agences de notation, dont le caractère peu fiable a été amplement démontré.

attac

- Association pour une Taxation sur les Transactions financières et l'Action Citoyenne - est un réseau citoyen international né à Paris en juin 1998 et décidé à reconquérir les espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière. A la mondialisation actuelle, exclusivement économique et financière, ATTAC entend opposer une mondialisation prenant comme critère premier l'ensemble des intérêts citoyens.

ATTAC Wallonie-Bruxelles regroupe les sections locales francophones de Belgique au sein d'une coordination formée de représentants des locales.

<http://wb.attac.be>

<http://wb.attac.be>

info@liege.attac.be

04 3491902

bxl2.info@attac.be

0476 272429

ÉDITEUR RESPONSABLE : FRANCO CARMINATI

GRAPHISME - LISABIRDIE.TUMBLR.COM

